



Projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

Commune de Capestang (34)

Notice d'incidence

Zone de Protection Spéciale « Etang de Capestang », FR9112016

Inventaire de terrain et/ou Rédaction :

Marie-Caroline BOUSLIMANI :
Chef de projet et ornithologue

Karine JACQUET :
Chargé d'étude avifaune

Mathias REDOUTE :
Chargé d'étude avifaune & petite faune

Relecture :

Marie-Caroline BOUSLIMANI
Chef de projet et ornithologue

Sous la responsabilité de :

Bruno Barbanson (Directeur CBE)

Décembre 2010



Cabinet Barbanson Environnement

23, Domaine de la Chêneraie
34 160 RESTINCLIERES
Tél/fax : 04 99 63 01 84
cbe@barbanson-environnement.fr

Sommaire

TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	3
INTRODUCTION.....	4
1. PRESENTATION DU PROJET ET DE LA ZONE D'ETUDE.....	5
1.1 LOCALISATION ET PRESENTATION DU PROJET.....	5
1.2 CONTEXTE REGLEMENTAIRE : LE RESEAU NATURA 2000	9
2. DONNEES ET METHODES	11
2.1 RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE ET CONSULTATIONS.....	11
2.2 RECUEIL DES DONNEES DE TERRAIN	11
2.3 METHODE D'EVALUATION.....	12
2.4 LIMITES DE L'ETUDE - DIFFICULTES RENCONTREES.....	12
3. PRESENTATION DE LA ZPS « ETANG DE CAPESTANG » FR9112016.....	13
3.1 PRESENTATION GENERALE.....	13
3.2 INTERET AVIFAUNISTIQUE	13
4. ETAT INITIAL ORNITHOLOGIQUE SUR LA ZONE D'ETUDE	16
4.1 ESPECES D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE OBSERVEES	16
4.2 ESPECES D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE POTENTIELLES	21
4.3 CONCLUSION SUR L'INTERET AVIFAUNISTIQUE DE LA ZONE D'ETUDE.....	22
5. INCIDENCES PRESENTIES DU PROJET SUR LES ESPECES AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DE LA ZPS « ETANG DE CAPESTANG » FR9112016.....	24
5.1. ANALYSE DES INCIDENCES SUR LES ESPECES DU FSD DE LA ZPS FR9112016, OBSERVEES SUR LA ZONE D'ETUDE	24
5.2. INCIDENCES SUR LES AUTRES ESPECES DU FSD	26
5.3. BILAN DE L'EVALUATION DES INCIDENCES	27
6. MESURES D'ATTENUATION DES INCIDENCES DU PROJET	28
7. CONCLUSION DES EFFETS DU PROJET SUR L'ETAT DE CONSERVATION DE LA ZPS "ETANG DE CAPESTANG".....	29
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	30
GLOSSAIRE	32
ANNEXE.....	33

Table des illustrations

Carte 1 : localisation de la zone d'emprise du projet (source : rapport de fin de mission des études préalables - avril 2009 – Mairie de Capestang et Hérault Aménagement).....	5
Carte 2 : zoom sur la zone d'étude (source : rapport de fin de mission des études préalables - avril 2009 – Mairie de Capestang et Hérault Aménagement)	6
Carte 3 : localisation des différents types de construction prévus sur la zone de projet (source : rapport de fin de mission des études préalables - avril 2009 – Mairie de Capestang et Hérault Aménagement)	7
Carte 4 : localisation des travaux de voirie à réaliser sur la zone de projet (source : rapport de fin de mission des études préalables - avril 2009 – Mairie de Capestang et Hérault Aménagement).....	8
Carte 5 : plan de masse (source : rapport de fin de mission des études préalables - avril 2009 – Mairie de Capestang et Hérault Aménagement)	Erreur ! Signet non défini.
Carte 6 : localisation de la ZPS « Etang de Capestang » à proximité du projet de ZAC	10
Carte 7 : localisation des observations d'oiseaux inscrits au FSD de la ZPS "Etang de Capestang"	18
Tableau 1 : Liste des espèces ayant justifié la désignation de la ZPS « Etang de Capestang »	14
Tableau 2 : espèces de l'annexe I, avec leur statut biologique sur la zone d'étude, contactées lors des sorties de terrain du printemps-été 2010 et de l'hiver 2010-2011	16
Tableau 3 : espèces d'oiseaux du FSD de la ZPS "Etang de Capestang" potentielles sur la zone d'étude	21
Tableau 4 : Intérêt de la zone d'étude pour les espèces inscrites au FSD de la ZPS FR9112016	22
Tableau 5 : Tableau récapitulatif des incidences du projet sur les différentes espèces inscrites au FSD de la ZPS « Etang de Capestang »	27

Introduction

Selon l'article L414 - 4 du Code de l'Environnement, les programmes ou projets de travaux d'aménagements soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000 sont soumis à une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site. Cependant, cet article a été modifié par la Loi sur la responsabilité environnementale n°2008-757 du 1^{er} août 2008. Cette loi transpose en droit français la directive européenne n°2004/35/CE du 21 avril 2004 sur la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux. Il ressort que différents projets, susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après « Evaluation des incidences Natura 2000 ». Globalement, les projets concernés sont les suivants :

- Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation ;
- Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ;
- Les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage.

Sont exclus de ces projets ceux qui sont prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiqués dans les conditions définies par une charte Natura 2000.

De plus, l'arrêté du 9 avril 2010 reprecise les projets soumis à évaluation d'incidence Natura 2000 et impose de justifier les incidences (ou l'absence d'incidence) de ces projets sur les habitats et espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000. Ainsi, le projet de Zone d'Aménagement Concerté se trouve à proximité directe (moins de 200 mètres) de la ZPS « Etang de Capestang » FR9112016, il doit faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000, présentée dans le présent document.

Cette notice d'incidence est rédigée grâce, d'une part, à l'apport de la bibliographie concernant ce site Natura 2000 et, d'autre part, aux données de terrain accumulées dans le cadre de l'étude d'impact, réalisée en octobre 2010. Des journées de prospections diurnes ont ainsi été réalisées durant dans le printemps 2010 et dans l'hiver 2010/2011. Durant l'été et l'automne 2010, des sorties nocturnes (réalisées dans le cadre des inventaires des chiroptères) ont également permis d'inventorier l'avifaune nicheuse nocturne.

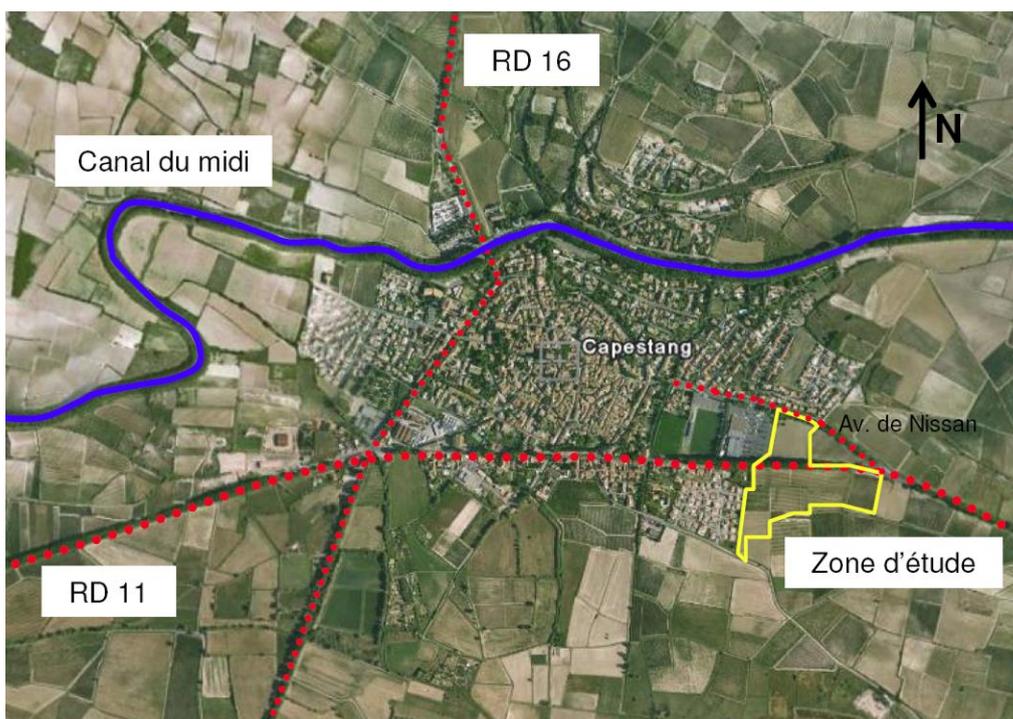
L'étude aborde quatre points essentiels :

- Une description du projet, de la zone d'étude et du site Natura 2000 concerné ;
- Une analyse de l'intérêt du site pour les populations de la ZPS concernée ;
- Une évaluation des incidences prévisibles ;
- Un tableau récapitulatif des incidences et des mesures à mettre en œuvre.

1. Présentation du projet et de la zone d'étude

1.1 Localisation et présentation du projet

Le projet est situé dans la plaine du Languedoc, dans la zone viticole du Biterrois sur la commune de Capestang, à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Béziers, dans le département de l'Hérault. La zone d'emprise du projet, d'une superficie de 7,8 hectares, est accolée au continuum urbain de la commune de Capestang qu'il viendra agrandir.



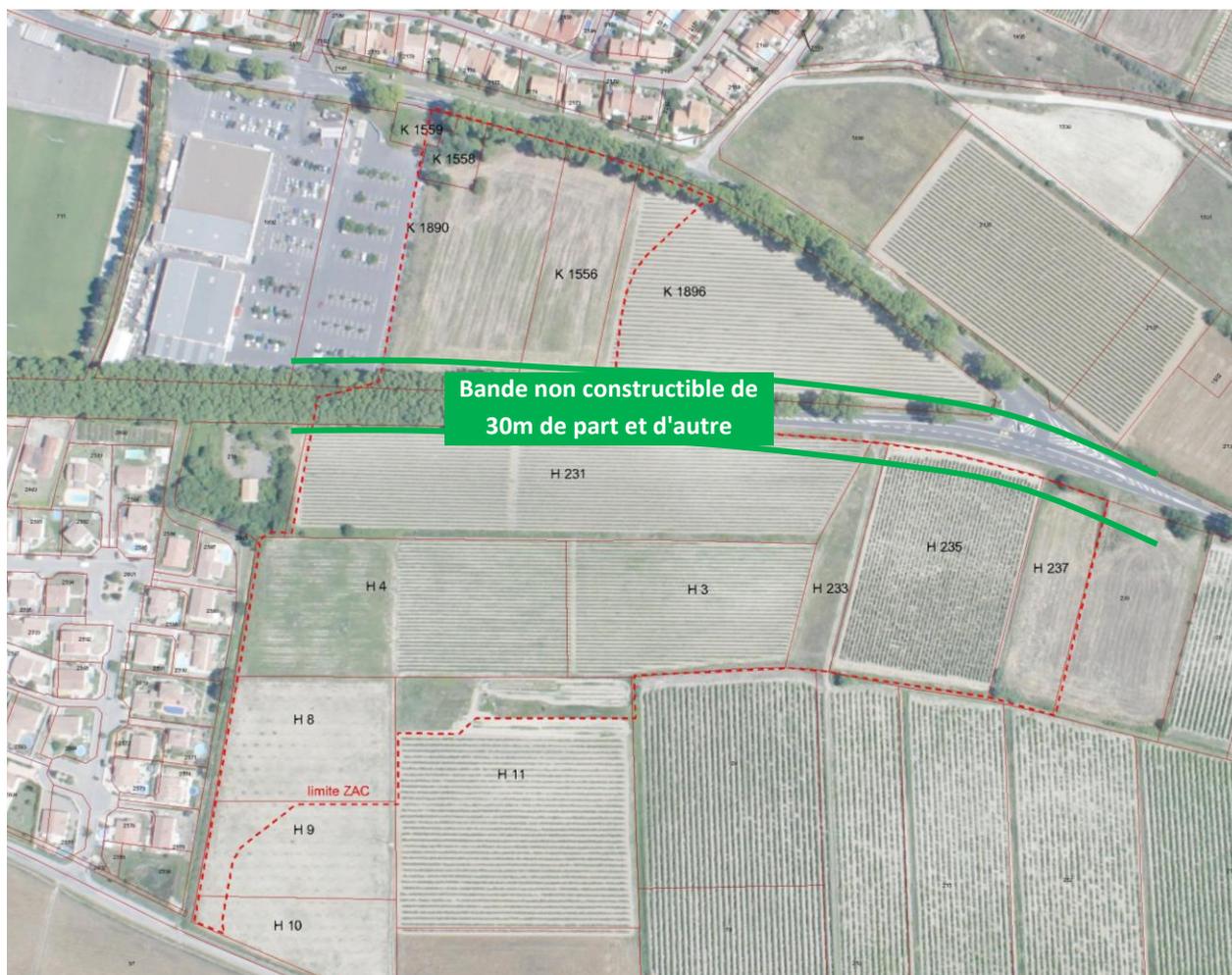
Carte 1 : localisation de la zone d'emprise du projet (source : rapport de fin de mission des études préalables - avril 2009 – Mairie de Capestang et Hérault Aménagement)

La zone d'étude, située en périphérie urbaine, à l'entrée est du bourg, est déjà fortement anthropisée.

Au sud de la RD 11, la zone est constituée de parcelles agricoles exposées au sud et délimitées par leurs chemins d'accès. Elles sont pour la plupart actuellement en culture (vignes, fruits, céréales, potagers) ou en friches récentes.

Au nord de la RD 11, la zone est constituée d'un terrain en friche appartenant au centre commercial.

Le projet est délimité au sud par l'avenue de Poilhes et la limite de la zone inondable, à l'ouest par le lotissement « Les Rives de l'étang » et l'espace commercial, au nord par l'avenue de Nissan. De plus, conformément au document d'urbanisme en vigueur, **il existe une interdiction de construire sur une bande de part et d'autre de l'axe de la RD 11 (cf. carte 2).**



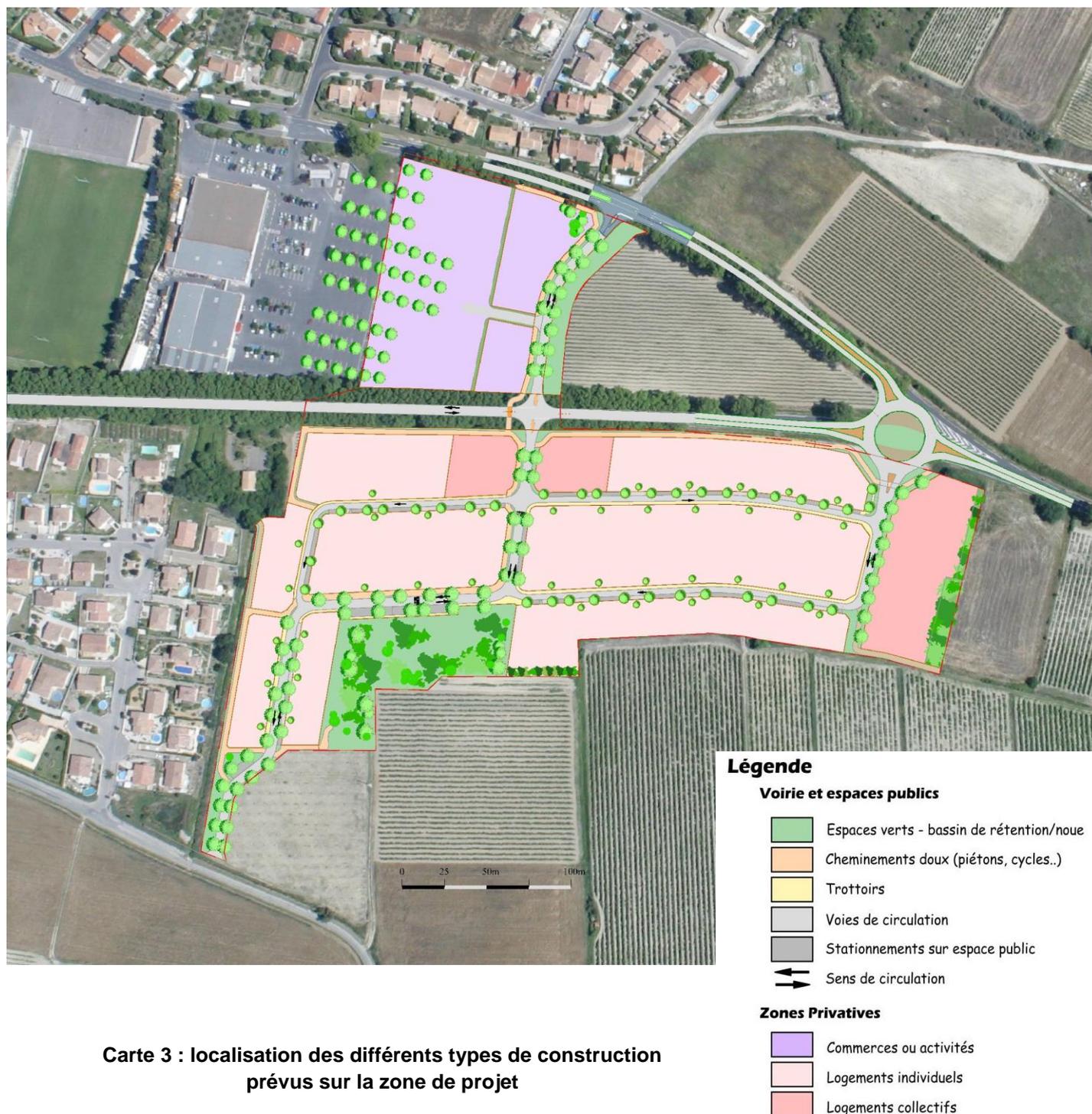
Carte 2 : la zone d'étude

La Commune de CAPESTANG a souhaité engager une opération d'aménagement à vocation d'habitat, de commerces et de services à l'entrée est du bourg.

Au total, la zone aménagée sur 8 hectares accueillera environ **140 logements** au sud de la RD11, dans une logique de mixité de logements :

- petits immeubles de logements collectifs aidés : env. 40 logements en R+1 et R+2
- petits immeubles collectifs libres : env. 10 logements en R+1 et R+2
- parcelles individuelles de surfaces différentes : 90 logements sur terrains à bâtir (proposés à la vente par l'aménageur)

Un **secteur dédié aux activités commerciales et artisanales** est localisé au nord de la RD11. Hors espace public, il représente 1.3 ha.



Carte 3 : localisation des différents types de construction prévus sur la zone de projet

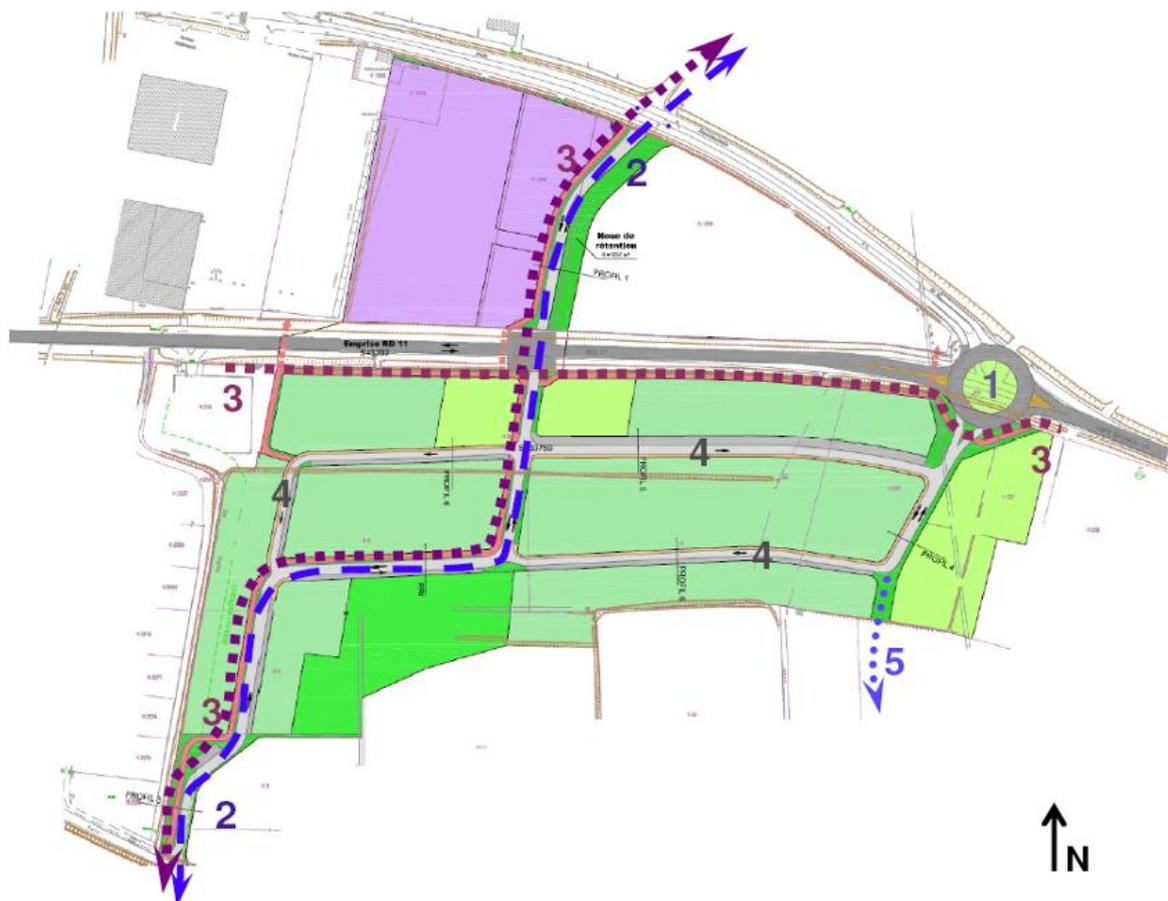
Le projet de ZAC s’organisera de part et d’autre de la RD11 pour laquelle des travaux d’aménagement, de sécurisation et de requalification sont ambitionnés par la Conseil général de l’Hérault et la commune de Capestang en entrées de ville et dans toute la traversée du bourg. En partie Est, un giratoire sur la RD 11 permettra de marquer la nouvelle entrée du village et de raccorder le projet de ZAC sur cette voie.

Le schéma viaire interne à la ZAC prévoit la constitution d’un lien inter quartier permettant a liaison transversale avec une zone d’extension future du bourg de Capestang (au nord de l’avenue de Nissan) et la route de Poilhes, avec création d’un nouveau carrefour à

l'intersection avec la RD 11, une voie de circulation douce sur tout son linéaire et le long de la RD 11,

4. la sécurisation du site à l'aide de sens uniques limitant les transits routiers sur les voies secondaires,

5. une réserve en vue d'une éventuelle liaison future vers Poilhes.



Carte 4 : localisation des travaux de voirie à réaliser sur la zone de projet (source : rapport de fin de mission des études préalables - avril 2009 – Mairie de Capestang et Hérault Aménagement)

Autres aménagements liés au paysage :

- aménagement d'un **espace public qualitatif** entre le secteur activités / commerces et la **parcelle de vigne conservée** afin de limiter l'impact visuel du centre commercial,
- **bassin paysager au sud** du secteur habitat, avec l'installation d'un point de rencontre pour les habitants du nouveau quartier,
- **noues paysagères** à l'est du secteur activités / commerces,
- voiries bordées par des **alignements d'arbres**.

Les bassins de rétention et noues participent au paysage et seront traités en espaces naturels. Les plantations le long des voiries seront composées d'essences adaptées au site.

1.2 Contexte réglementaire : le réseau Natura 2000

Différentes zones sont désignées pour faire partie du réseau écologique protégé NATURA 2000, provenant de la mise en application sur le territoire national des directives européennes suivantes : la directive CEE 92/43 relative aux habitats de la faune et de la flore sauvage (dite directive Habitats), et la directive CEE 79/409 (dite directive Oiseaux). Ces directives protègent à la fois les habitats (annexes I et II de la directive Habitats) et les espèces (annexes II et IV de la directive Habitats et annexe I de la directive Oiseaux). Les espaces protégés au sein du réseau NATURA 2000 doivent conserver les habitats et les espèces jugés patrimoniaux qu'ils abritent et qui ont conduit à leur statut de zones protégées européennes.

DH (Directive « Habitats ») : directive n°92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et de la flore sauvages (*JOCE du 22/07/92*) :

- ✓ Annexe I : types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation.
- ✓ Annexe II : espèces végétales et animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation.
Habitat ou espèce prioritaire : Types d'habitats naturels et espèces en danger de disparition pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière, compte tenu de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans le territoire européen des Etats membres où le traité s'applique.
- ✓ Annexe IV : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.
- ✓ Annexe V : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire pour lesquelles les prélèvements ne doivent pas nuire à un niveau satisfaisant de conservation.

Les espèces et habitats figurant aux annexes I et II de cette directive doivent être considérés, dans la plupart des cas, comme de haute valeur patrimoniale.

Pour chaque habitat décrit, on peut établir une correspondance avec deux typologies :

La typologie CORINE BIOTOPES : Elle s'attache à décrire de façon la plus exhaustive tous les habitats que l'on rencontre en Europe occidentale.

La typologie NATURA 2000 : dans le cadre du réseau écologique européen Natura 2000, suite à la directive européenne « HABITAT / FAUNE / FLORE 92/43/CEE », il a été défini une liste d'habitats d'intérêt communautaire (dont certains sont considérés « prioritaires »). Cela leur confère une forte valeur patrimoniale.

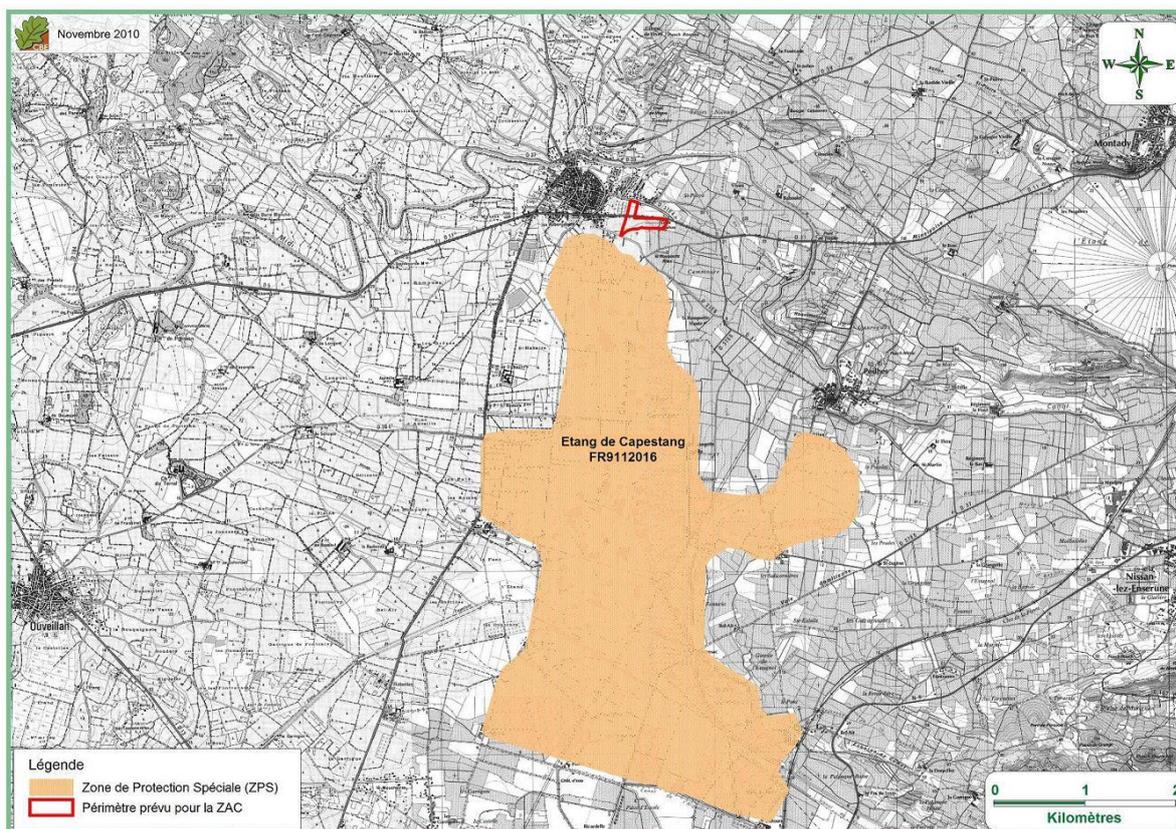
DO (Directive « Oiseaux ») : directive n° 79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages (*JOCE du 25/04/1979 modifié le 30/06/1996*) :

- Annexe I : espèces devant faire l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale : Z.P.S.).

Dans notre cas d'étude, seule la ZPS « Etang de Capestang », à l'origine de cette notice d'incidence, est concernée. En effet, elle se trouve quasi-contiguë à la zone prévue pour la ZAC.

- ✓ **ZPS FR9112016 « Etang de Capestang »** : ce site prend en compte à la fois l'étang de Capestang, mais également l'étang de Poilhes. Ce site de 1 374 ha abrite une

avifaune particulièrement riche et intéressante en raison du type de végétation en place (grande étendue de roseaux) et de l'isolement des lieux. Cet étang accueille de très nombreuses espèces nicheuses dont certaines justifient plus particulièrement la proposition de ce site en tant que Zone de Protection Spéciale : le Butor étoilé, le Rollier d'Europe et la Pie-grièche à poitrine rose. L'étang de Poilhes est, quant à lui, une zone particulièrement intéressante en période de migration pour les limicoles. Seize espèces d'oiseaux ont justifié sa désignation.



Carte 5 : localisation de la ZPS « Etang de Capestang » à proximité du projet de ZAC

2. Données et méthodes

2.1 Recueil bibliographique et consultations

Tous les documents disponibles concernant le site ont été exploités. Les ouvrages consultés sont listés en bibliographie à la fin du présent document. Le DOCOB de ce site n'étant pas encore réalisé, nous nous sommes basés sur les informations disponibles sur les sites du réseau Natura 2000 et de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) concernant la ZPS.

La bibliographie a été appuyée par une phase de consultation, auprès des associations locales et des personnes ressources suivantes :

- DREAL LR,
- Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN-LR),
- LPO Hérault, notamment Adeline PICHARD pour les données concernant la Pie-grièche à poitrine rose.
- Le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude, mais cette structure nous a renvoyé sur la LPO Hérault en ce qui concerne les éléments ornithologiques ;
- Tristan GUILLOSSON, ornithologue basé dans l'Aude.

Cependant, ces consultations ne nous ont pas permis d'obtenir des données précises sur la zone d'étude et les espèces d'oiseaux la fréquentant, à l'exception des informations sur la Pie-grièche à poitrine rose.

2.2 Recueil des données de terrain

2.2.1 Période des prospections

Les prospections de terrain avifaune ont été réalisées entre juin et décembre 2010. Trois sorties spécifiques ont été réalisées pour qualifier l'avifaune nicheuse et hivernante présente sur et en périphérie du projet. En plus, deux sorties nocturnes, réalisés lors des sorties imparties aux chiroptères pour l'étude d'impact, ont permis d'inventorier l'avifaune nicheuse nocturne. Le tableau suivant récapitule les dates de l'ensemble de ces prospections.

Date de passage	Objectif
29 juin 2010	Avifaune nicheuse
7 juillet 2010	Avifaune nicheuse
5 août 2010	Avifaune nicheuse nocturne*
19 septembre 2010	Avifaune nicheuse nocturne*
3 décembre 2010	Avifaune hivernante

**inventaires réalisés lors des prospections chiroptères*

2.2.2 Méthode de recueil des données

Les prospections diurnes ont été réalisées, pour la majorité, à partir du lever du soleil, période qui correspond au pic d'activité de l'avifaune diurne. La méthode utilisée est une méthode à rapprocher de la méthode des quadrats. Ainsi, la zone d'étude a été parcourue de manière aléatoire dans son ensemble à chaque passage. Pour l'avifaune en général, tous

les contacts visuels et sonores ont été notés. Les espèces patrimoniales ont fait l'objet d'une attention particulière, notamment les espèces Natura 2000, toutes les observations faites étant notées et cartographiées.

2.3 Méthode d'évaluation

- ❖ Les différents types et durées d'incidences possibles d'un aménagement :

Incidences	Description incidences
<u>Incidences directes :</u>	résultent de l'action directe de la mise en place ou du fonctionnement de l'aménagement sur les milieux naturels
<u>Incidences indirectes :</u>	bien que ne résultant pas de l'action directe de l'aménagement, elles en constituent des conséquences, parfois éloignées (ex : raréfaction d'un prédateur suite à un impact fort sur ses proies)
<u>Incidences permanentes :</u>	sont liées à la phase de fonctionnement normal de l'aménagement ou des travaux ; elles sont considérées comme irréversibles
<u>Incidences temporaires :</u>	sont liées aux travaux ou à la phase de démarrage de l'activité ; elles sont obligatoirement réversibles

L'importance de l'incidence (forte, moyenne, faible) d'un projet sur une espèce est mesurée grâce aux critères suivants :

- ❖ La nature de l'incidence (destruction, fragmentation d'habitat...)
- ❖ La sensibilité de l'élément concerné (statut biologique sur la zone d'étude, tendances évolutives...)
- ❖ La part de la population de l'espèce ou de l'habitat d'espèce concernée par la destruction ou le dérangement par rapport à la population totale ou l'habitat total d'espèce existant sur la ZPS :
- ❖ La capacité de régénération de l'élément concerné.

2.4 Limites de l'étude - Difficultés rencontrées

Même si les prospections de terrain pour les espèces nicheuses ont démarré assez tardivement, elles permettent d'avoir une bonne représentativité des espèces présentes et potentielles sur le site. Cette approche est suffisante pour permettre d'apprécier d'ores et déjà les enjeux avérés ou potentiels de l'avifaune.

Les limites sont alors celles invoquées classiquement dans toute expertise sur le milieu naturel, notamment sur l'avifaune, à savoir que la diversité relevée n'atteint jamais l'exhaustivité et que la liste d'espèces proposée en annexe reflète, en partie, un contexte climatique spécifique lié à une année précise (ici l'année 2010).

3. Présentation de la ZPS « Etang de Capestang » FR9112016

3.1 Présentation générale

Ce site se situe en grande partie dans le département de l'Hérault (76%) et de manière moins importante dans le département de l'Aude (26%), dans la région biogéographique méditerranéenne, à des altitudes variant entre 2 et 10 mètres. Il a été classé en ZPS en mars 2006 et le Document d'objectifs n'est pas encore réalisé mais la structure porteuse serait le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude. Cette ZPS occupe une superficie de 1 374 hectares (cf. carte 6 p11).

Afin de décrire plus précisément la zone, nous pouvons citer le descriptif proposé sur le site de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) :

« Le complexe des étangs de Capestang et de Poilhes forme une vaste cuvette submersible située à une vingtaine de kilomètres de la mer. Cette cuvette appartient au chapelet de zones humides situées dans la basse vallée de l'Aude et qui résultent de la divagation du fleuve au cours des temps. L'étang de Capestang est l'un des rares étangs intérieurs qui n'ait pas été asséché. Il est régulièrement alimenté en eau par son propre bassin versant qui est très important et qui donne naissance à plusieurs ruisseaux dont le plus important est la Quarantaine. De manière plus sporadique l'alimentation en eau se fait également par les crues de l'Aude dont l'excédent se déverse dans l'étang.

L'étang de Capestang est d'un intérêt écologique exceptionnel notamment en ce qui concerne l'étang et sa phragmitaie (roseaux). L'avifaune est particulièrement riche et intéressante en raison du type de végétation en place (grande étendue de roseaux) et de l'isolement des lieux. Cet étang accueille de très nombreuses espèces nicheuses dont certaines justifient plus particulièrement la proposition de ce site en tant que site d'intérêt communautaire : le Butor étoilé, le Rollier d'Europe, la Pie-grièche à poitrine rose. L'étang de Poilhes est, quant à lui, une zone particulièrement intéressante en période de migration pour les limicoles.

Les conflits d'usage (agriculture, chasse, loisirs...) et le rôle important que joue ce complexe d'étang en tant que zone d'expansion des crues de l'Aude les plus importantes rendent difficile un consensus sur la gestion des niveaux d'eau. C'est en effet par un règlement d'eau adapté aux enjeux écologiques que passe la conservation des habitats d'oiseaux du site, en particulier de la roselière. »

Composition du site :

Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	35%
Prairies semi-naturelles humide, Prairies mésophiles améliorées	35%
Autres terres arables	25%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	3%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2%

3.2 Intérêt avifaunistique

Les ZPS sont créées et définies d'après la présence d'oiseaux inscrits en Annexe I de la directive Oiseaux (1979). C'est donc sur ces oiseaux que se focalise cette notice d'incidence.

16 espèces (voir tableau ci-dessous) sont citées dans le Formulaire Standard des Données (FSD) de la ZPS « Etang de Capestang » (source : portail Natura 2000 et INPN). 13 sont inscrites en annexe I de la directive Oiseaux ; les trois autres sont prises en compte du fait de leur statut de conservation national et/ou régional.

Tableau 1 : Liste des espèces ayant justifié la désignation de la ZPS « Etang de Capestang »

Espèce	Population				Evaluation du site			
	Résident e	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
Lusciniole à moustaches (<i>Acrocephalus melanopogon</i>)	30 à 50 couples				B	A	C	A
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>)		10 à 50 couples			C	B	C	B
Crabier chevelu (<i>Ardeola ralloides</i>)				1 à 10 individus	C	B	C	B
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>)	3 à 10 mâles				B	B	C	B
Guifette moustac (<i>Chlidonias hybridus</i>)		0 à 30 couples		100 à 500 individus	C	B	B	B
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>)		0 à 1 couple		100 à 500 individus	C	B	C	B
Rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>)		2 à 3 couples			C	B	C	B
Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>)	30 à 70 couples				B	A	C	A
Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>)		2 à 5 couples		Présente	C	C	C	C
Pie-grièche à poitrine rose (<i>Lanius minor</i>)		0 à 1 couple			B	B	C	B
Bihoreau gris (<i>Nycticorax Nycticorax</i>)		1 à 2 couples			C	C	C	C
Flamant rose (<i>Phoenicopterus ruber</i>)	50 à 200 individus				C	B	C	B
Ibis falcinelle (<i>Plegadis falcinellus</i>)				10 à 20 individus	C	B	C	B
Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)			Présente	10 à 50 individus	C	B	C	B
Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>)				10 à 50 individus	C	B	C	B
Héron garde-bœufs (<i>Bubulcus ibis</i>)	Présente		100 individus	500 individus	C	A	C	A

Légende "Evaluation du site" :

Population (taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport à la taille des populations présentes sur le territoire national)
A 100% ≥ p > 5%
B 15% ≥ p > 2%

C $2\% \geq p > 0\%$
D population non significative

Conservation (degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilités de restauration)
A Conservation excellente (éléments en état excellent, indépendamment de la notion de la possibilité de restauration)
B Conservation bonne (éléments bien conservés indépendamment de la notion de possibilité de restauration ou élément en état moyen ou partiellement dégradé et restauration facile)
C Conservation moyenne ou réduite (les autres combinaisons)

Isolement (degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce)
A Population (presque) isolée
B Population non isolée, en marge de son aire de répartition
C Population non isolée dans sa pleine aire de répartition

EVALUATION GLOBALE (évaluation globale de la valeur du site pour la conservation des espèces concernées)
A Valeur excellente
B Valeur bonne
C Valeur significative

4. Etat initial ornithologique sur la zone d'étude

4.1 Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire observées

Les relevés ornithologiques effectués dans le cadre de cette étude ont permis de recenser 54 espèces sur la zone d'étude. Parmi les espèces observées, huit sont inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux mais seulement une de ces huit espèces est inscrite sur la liste du FSD de la ZPS. En effet, les espèces du FSD concernent majoritairement des espèces liées aux milieux aquatiques alors que la zone d'étude est constituée d'un parcellaire agricole mêlé à quelques friches et linéaires arborés. Une espèce, non inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux mais appartenant au FSD du site, est également inventoriée sur la zone d'étude. Ces différentes espèces sont listées ci-dessous.

Tableau 2 : espèces de l'annexe I, avec leur statut biologique sur la zone d'étude, contactées lors des sorties de terrain du printemps-été 2010 et de l'hiver 2010-2011

Espèces	Directive Oiseaux	Statut biologique sur la zone d'étude
Alouette lulu	X	Transit
Busard des roseaux	X	Observation hors zone d'étude
Circaète Jean-le-Blanc	X	En alimentation
Héron garde-bœufs		En alimentation
Milan noir	X	En alimentation
Milan royal	X	Hivernant
Oedicnème criard	X	Potentiellement en alimentation
Pipit rousseline	X	Nicheur hors zone d'étude
Rollier d'Europe	X	Nicheur possible

Sur lignage = espèces inscrites au FSD de la ZPS

Parmi ces espèces, sept ne sont pas inscrites sur la liste du FSD mais appartiennent à l'annexe I de la directive Oiseaux : l'Alouette lulu, le Busard des roseaux, le Circaète Jean-le-Blanc, le Milan noir, le Milan royal, l'Oedicnème criard et le Pipit rousseline. Aucune population de ces espèces n'étant présentes dans le périmètre de la ZPS, elle ne seront pas concernées par la présente évaluation.

Ainsi, seulement deux espèces patrimoniales seront prises en compte dans l'évaluation d'incidences qui suit : le Héron garde-bœufs et le Rollier d'Europe. Si le Rollier peut être considéré comme nicheur sur la zone d'étude, dans l'allée de platanes présente au nord, le Héron garde-bœufs utilise uniquement la zone d'étude pour sa recherche alimentaire.

Pour ces deux espèces inscrites au FSD et fréquentant de manière régulière la zone d'étude, des monographies succinctes sont proposées en page 20 afin de disposer d'éléments concernant la biologie de l'espèce.

Les observations de ces espèces, réalisées lors des prospections de terrain sont localisées sur la carte 7 en page suivante.

Aperçu de vignes, habitat majoritaire sur la zone d'étude – CBE 19 septembre 2010





Carte 6 : localisation des observations d'oiseaux inscrits au FSD de la ZPS "Etang de Capestang"

Rollier d'Europe *Coracias garrulus*

Migrateur total, il est présent dès la fin avril pour repartir en septembre. Il profite de loges inhabitées de pics ou plus rarement d'anciens terriers de Guêpier d'Europe pour établir son nid.

En Europe, l'espèce est répartie en zone méditerranéenne et des rives de la Mer Noire jusqu'aux pays Baltes. En France, cet oiseau méditerranéen est cantonné principalement aux régions Languedoc-Roussillon et PACA. Les effectifs français sont globalement en progression.



La région Languedoc-Roussillon a une responsabilité pour la conservation de l'espèce puisque sa population représente plus de 25 % de la population nationale. Les principales causes de déclin de l'espèce sont l'intensification des méthodes de culture, l'utilisation d'intrants chimiques (pesticides) et la fermeture des milieux par diminution de l'agropastoralisme, qui sont sources importantes de la raréfaction des sources trophiques de l'espèce.

Statut biologique sur la zone d'étude : l'espèce est potentiellement nicheuse puisqu'un individu a été observé en vol aux abords de la zone d'étude le 29 juin et sur un fil électrique de la zone d'étude le 07 juillet. Les allées de platane présentes au nord de la zone d'étude lui sont très favorables en tant que site de nidification.

Statut de conservation :

- Europe : **Vulnérable, SPEC 2**
- Liste rouge nationale : **Rare (1999), Quasi menacée (2008)**
- Liste rouge régionale (Languedoc-Roussillon) : **espèce dont la population régionale représente plus de 25% de la population nationale**

Statuts réglementaires et de protection :

- Espèce protégée en France
- Annexe I de la Directive Oiseaux
- Annexe II de la Convention de Berne
- Annexe II de la Convention de Bonn

Effectifs du projet face aux effectifs sur la ZPS, départemental, régional, national et européen :

Niveau	Effectifs
Zone d'étude	1 couple nicheur potentiel
ZPS	2 à 3 couples (Site internet INPN)
Départemental	150 à 220 couples (ALEPE et al, 2008)
Régional	300 à 460 couples (ALEPE et al. 2008)
National	695 à 926 couples (ALEPE et al. 2008)
Européen (Europe des 27)	10 000 à 18 000 couples (ALEPE et al. 2008)

Héron garde-bœufs

Bubulcus ibis



Héron garde-bœufs – Internet

Le Héron garde-bœufs appartient à la famille des Ardéidés. Il est bien présent dans le sud de l'Europe, en Afrique, dans le sud-ouest asiatique et en Amérique du Nord et du Sud. En France, la majorité de la population est sédentaire, mais c'est un migrateur de plus en plus régulier dans l'ensemble du pays. Dans la région Languedoc-Roussillon, il est considéré comme localisé et présentant un enjeu certain.

Contrairement aux autres hérons, le garde-bœufs n'est pas forcément lié au milieu

aquatique, même si les zones humides peuvent constituer un rôle important dans son mode de vie. On l'observe fréquemment en association avec le bétail lors de sa recherche de nourriture. En effet, c'est un oiseau principalement insectivore qui peut se percher sur le bétail afin de le débarrasser de ses parasites. En plus des insectes, il peut se nourrir de quelques vertébrés qu'il capture en marchant lentement près des troupeaux ou des machines agricoles. Depuis les années 70, cette espèce connaît une expansion depuis l'Espagne jusqu'en France. Elle est donc considérée comme en progression. On rencontre également de plus en plus d'oiseaux hivernants, certainement favorisés par les changements climatiques en cours, avec hivers plus doux.

Statut biologique sur site : le Héron garde-bœufs utilise la zone d'étude pour sa recherche alimentaire. Il a été observé le 7 juillet en train de se nourrir sur zone. Il a été observé de nouveau lors de la sortie hivernale du 3 décembre mais en simple transit à l'ouest de la zone d'étude, en dehors de celle-ci.

Statut de conservation :

- Europe : **Sûr, Non-SPEC**
- Liste Rouge nationale : **Préoccupation mineure (2008)**

Statuts réglementaires et de protection :

- Espèce protégée en France
- Annexe II de la Convention de Berne
- Annexe II de la Convention de Washington
- Annexe CI règlement CEE/CITES

Effectifs du projet face aux effectifs de la ZPS, départemental, régional, national et européen :

Niveau	Effectifs
Zone d'étude	Espèce en alimentation
ZPS	Indéterminé (100 ind. en hivernage, site internet INPN)
Départemental	Indéterminé
Régional	>300 couples (Comité Meridionalis 2004)
National	4 500 à 5 500 couples (BirdLife International 2004)
Européen (dont Russie)	54 000 à 150 000 couples (BirdLife International 2004)

4.2 Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire potentielles

D'après les habitats présents sur la zone d'étude, nous pouvons évaluer les espèces qui utilisent potentiellement cette zone, parmi les espèces inscrites au FSD. La potentialité d'un milieu se détermine au regard des niches écologiques disponibles dans les milieux présents sur la zone et de la présence sur site d'espèces du même cortège.

Parmi les espèces non contactées du FSD, toutes sont des espèces inféodées aux milieux aquatiques, hormis la **Pie-grièche à poitrine rose**. Si cette dernière pourrait être présente sur la zone d'étude pour sa nidification, les autres ne pourraient être présentes qu'en transit ou pour leur recherche alimentaire.

En ce qui concerne la Pie-grièche à poitrine rose, la zone d'étude se situe en limite nord de l'aire de répartition de la population de la basse plaine de l'Aude. D'après la LPO Hérault : "*il s'avère que l'espèce a niché sur Capestang, sa présence est historique et date des années 1990-1991, au nord/nord-est de l'étang de Capestang* (source : A. Pichard, LPO Hérault).

Ainsi, l'espèce aurait pu nicher à proximité de notre zone d'étude mais la nidification de l'espèce dans ce secteur n'a pas été effective depuis une vingtaine d'années. Ainsi, plus aucune population de l'espèce ne fréquente la ZPS depuis une vingtaine d'années.

L'évaluation des potentialités de présence des espèces du FSD sur la zone d'étude et de l'intérêt de celle-ci pour les populations de la ZPS est fournie dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : espèces d'oiseaux du FSD de la ZPS "Etang de Capestang" potentielles sur la zone d'étude

Espèce	Potentialité de présence	Statut biologique potentiel sur la zone d'étude	Intérêt de la zone d'étude pour la population de la ZPS
Bihoreau gris	Nulle	-	Nul
Blongios nain	Nulle	-	Nul
Butor étoilé	Nulle	-	Nul
Canard souchet	Nulle	-	Nul
Cigogne blanche	Très faible	En alimentation	Très faible
Crabier chevelu	Nulle	-	Nul
Echasse blanche	Nulle	-	Nul
Flamant rose	Nulle	-	Nul
Guifette moustac	Nulle	-	Nul
Héron pourpré	Très faible	En alimentation	Très faible
Ibis falcinelle	Nulle	-	Nul
Lusciniolle à moustaches	Nulle	-	Nul
Pie-grièche à poitrine rose	Faible	En alimentation	Faible
Sarcelle d'été	Nulle	-	Nul

Parmi les espèces du FSD non contactées lors des prospections de terrain, aucune n'est donc réellement susceptible de fréquenter la zone d'étude de manière régulière. L'utilisation potentielle de celle-ci réside dans une fréquentation ponctuelle pour la recherche alimentaire, sachant que des milieux plus favorables à leur alimentation existent autour de la zone d'étude, notamment au sud, dans des secteurs de marais au nord de l'étang.

4.3 Conclusion sur l'intérêt avifaunistique de la zone d'étude

Le tableau suivant présente l'intérêt de la zone d'étude pour les espèces d'oiseaux inscrites au FSD de la ZPS « Etang de Capestang »

Tableau 4 : Intérêt de la zone d'étude pour les espèces inscrites au FSD de la ZPS FR9112016

Espèce	Présence sur zone	Statut biologique sur la ZPS	Intérêt de la zone d'étude pour la population de la ZPS
Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>)	Non potentielle	Reproduction	Nul
Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>)	Non potentielle	Reproduction – Etape migratoire	Nul
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>)	Non potentielle	Résidente	Nul
Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)	Non potentielle	Hivernage – Etape migratoire	Nul
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>)	Potentielle	Reproduction – Etape migratoire	Très faible
Crabier chevelu (<i>Ardeola ralloides</i>)	Non potentielle	Etape migratoire	Nul
Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>)	Non potentielle	Résidente	Nul
Flamant rose (<i>Phoenicopterus ruber</i>)	Non potentielle	Résidente	Nul
Guifette moustac (<i>Chlidonias hybridus</i>)	Non potentielle	Reproduction – Etape migratoire	Nul
Héron garde-bœufs (<i>Bubulcus ibis</i>)	Avérée	Résidente – Hivernage – Etape migratoire	Faible
Héron pourpre (<i>Ardea purpurea</i>)	Potentielle	Reproduction	Très faible
Ibis falcinelle (<i>Plegadis falcinellus</i>)	Non potentielle	Etape migratoire	Nul
Lusciniole à moustaches (<i>Acrocephalus melanopogon</i>)	Non potentielle	Résidente	Nul
Pie-grièche à poitrine rose (<i>Lanius minor</i>)	Potentielle	Reproduction	Faible
Rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>)	Avérée	Reproduction	Faible
Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>)	Non potentielle	Etape migratoire	Nul

La zone d'étude semble donc jouer un rôle non négligeable uniquement pour le Rollier d'Europe. Si un couple de l'espèce niche dans les allées de platanes, il ne s'agit cependant pas forcément d'un couple de la ZPS, puisque la zone d'étude est en dehors de celle-ci et que les secteurs favorables à l'espèce se trouvent préférentiellement au sud de l'étang. Pour les autres espèces avérées ou potentielles sur la zone d'étude, l'intérêt reste faible à très faible du fait que celle-ci peut uniquement servir de zone d'alimentation ponctuelle.

Si l'on considère les potentialités d'habitats d'espèces du site, on notera la présence de quatre types de milieux : cultures pérennes (vignes majoritairement et une oliveraie), cultures annuelles, friches et linéaires arborés. Ceux qui sont le plus intéressants pour l'avifaune de la ZPS sont les milieux de friches et les linéaires d'arbres.

Aperçu de l'allée de platanes au nord de la zone d'étude avec une culture annuelle en premier plan – CBE 19 septembre 2010



Panorama de cette même culture annuelle, avec, sur la droite, l'allée de platanes
CBE 3 décembre 2010



5. Incidences pressenties du projet sur les espèces ayant justifié la désignation de la ZPS « Etang de Capestang » FR9112016

Ce chapitre propose d'établir une appréciation des incidences pressenties du projet sur les différentes espèces d'oiseaux. Des tableaux présenteront les incidences pour les différentes espèces cibles de la ZPS. Pour faciliter la lecture de ce tableau, un code couleur sera appliqué selon le degré d'importance de l'incidence :

Code couleur	Importance de l'incidence
	Nulle ou négligeable
	Très faible
	Faible
	Moyenne
	Forte

5.1. Analyse des incidences sur les espèces du FSD de la ZPS FR9112016, observées sur la zone d'étude

Deux espèces sont ici concernées : le Rollier d'Europe dont un couple niche potentiellement dans les platanes et le Héron garde-bœufs observé en alimentation sur la zone d'étude.

Globalement, cinq incidences peuvent être définies sur ces espèces. Il s'agit d'incidences directes permanentes et/ou temporaires : (IO = Incidence sur les oiseaux)

- ✓ Incidences permanentes directes :

IO1 - Réduction des habitats de reproduction de l'avifaune de la ZPS

Les aménagements prévus dans le cadre de la ZAC vont détruire une certaine surface d'habitats et des éléments paysagers potentiellement favorables à l'avifaune nicheuse de la ZPS.

IO2 – Réduction des habitats de chasse/alimentation de l'avifaune de la ZPS

Les aménagements prévus dans le cadre de la ZAC vont entraîner une modification des habitats naturels présents au droit du projet, potentiellement utilisés par l'avifaune de la ZPS pour sa recherche alimentaire.

IO3 - Dérangement de l'avifaune après mise en place des aménagements

Les aménagements prévus ont pour objectif la création d'habitats, de commerces et de services à l'entrée de la ville de Capestang. Le site va ainsi s'urbaniser et présentera une fréquentation humaine accrue. Ces aménagements pourraient alors occasionner des dérangements de l'avifaune sur et en périphérie de la zone concernée. Les phases de repos diurne et les modes d'utilisation spatiale du site (chasse/alimentation, déplacements) par l'avifaune pourraient ainsi être perturbés, diminuant de surcroît le succès reproducteur des individus locaux. Le rayon d'influence des activités humaine sur l'avifaune est propre à chaque espèce et à son aptitude à s'adapter aux dérangements.

Les espèces nichant sur la zone étudiée ou dans les alentours immédiats, et pouvant revenir nicher à proximité, seront celles prioritairement touchées.

- ✓ Incidences directes temporaires :

IO4- Dérangement de l'avifaune de la ZPS pendant la période de travaux

Les travaux nécessaires à la mise en place des aménagements pourront causer un dérangement pour les espèces utilisant la zone d'étude. Il s'agit ici d'un dérangement concernant toutes les activités des espèces d'oiseaux (recherche alimentaire, nourrissage, etc.). Sachant que les espèces sont plus particulièrement attachées à un site pendant leur période de reproduction, cette incidence sera jugée potentiellement importante si les travaux lourds (défrichage, terrassement) sont réalisés pendant la saison de reproduction de l'avifaune (du 1^{er} mars au 31 juillet).

Remarque : sachant qu'aucun couple de la ZPS ne niche sur la zone d'étude, il n'y aura aucune incidence du projet sur la destruction involontaire de pontes/nichées, qui n'est donc pas une incidence effective dans cette évaluation d'incidences.

- Incidences sur le Rollier d'Europe

Espèce	Durée et type d'incidence	Nature de l'incidence	Evaluation de l'incidence sur les populations de l'espèce			
			ZPS	Local	Région	France
Rollier d'Europe	Permanente directe	IO1 - Réduction de l'habitat de reproduction de l'espèce	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle
		IO2 - Réduction de l'habitat d'alimentation de l'espèce	Faible	Très faible	Négligeable	Négligeable
		IO3 - Dérangement de l'espèce après mise en place des aménagements	Très faible	Négligeable	Négligeable	Négligeable
	Temporaire directe	IO4 – Dérangement de l'espèce pendant la période de travaux	Faible	Négligeable	Négligeable	Négligeable
	Evaluation de l'incidence globale sur la population de la ZPS			Faible		

IO1 : sachant que la zone d'étude est en dehors de la ZPS, le couple de Rollier nichant potentiellement dans l'allée de platanes n'appartient pas à la population de la ZPS. En effet, le site pourrait être colonisé par des individus de la ZPS mais il ne serait alors plus inclus dans la population de celle-ci. **On considère l'incidence comme nulle** pour la population actuelle de la ZPS.

IO2 : les couples présents dans la ZPS peuvent utiliser la zone d'étude pour leurs recherches alimentaires. Cependant, au regard de l'intensification des cultures, notamment de vignes, présentes sur la zone d'étude, seules les friches peuvent être réellement favorables à l'espèce. Cela représente donc une infime partie de leur territoire de chasse. **L'incidence est donc jugée faible** pour la population de la ZPS.

IO3 : le couple de Rollier nichant actuellement dans l'allée de platanes n'appartient pas à la population de la ZPS. Même si un couple de la ZPS venait à coloniser le secteur, l'incidence serait jugée faible du fait que cette espèce est habituée à la proximité avec les habitations humaines. De plus, les

individus de Rollier qui viennent actuellement chasser sur la zone de la ZAC iront certainement chasser ailleurs, dans des secteurs favorables, notamment plus au sud. **L'incidence est donc jugée très faible** sur la population de Rollier de la ZPS.

IO4 : les couples de Rollier de la ZPS sont relativement éloignés du périmètre de la future ZAC. Ainsi, les travaux nécessaires à la mise en place des aménagements ne causeront aucun dérangement important. **L'incidence est donc jugée faible** pour la population de l'espèce.

▪ Incidences sur le Héron garde-bœufs

Espèce	Durée et type d'incidence	Nature de l'incidence	Evaluation de l'incidence sur les populations de l'espèce			
			ZPS	Local	Région	France
Héron garde-bœufs	Permanente directe	IO1 - Réduction de l'habitat de reproduction de l'espèce	Nul	Nul	Nul	Nul
		IO2 - Réduction de l'habitat d'alimentation de l'espèce	Très faible	Négligeable	Négligeable	Négligeable
		IO3 - Dérangement de l'espèce après mise en place des aménagements	Très faible	Négligeable	Négligeable	Négligeable
	Temporaire directe	IO4 – Dérangement de l'espèce pendant la période de travaux	Très faible	Négligeable	Négligeable	Négligeable
	Evaluation de l'incidence globale sur la population de la ZPS		Très faible			

IO1 : aucun habitat de reproduction favorable à cette espèce ne sera détruit pour la mise en place de la ZAC. **L'incidence est donc jugée nulle.**

IO2 : même si cette espèce peut fréquenter la zone d'étude de manière ponctuelle, tout au long de l'année, pour sa recherche alimentaire, **on considère que l'incidence de réduction d'habitats d'alimentation est très faible.** En effet, au regard de la surface impactée et surtout de la présence importante de milieux plus favorables dans les alentours (notamment au sud), cette espèce ne sera que faiblement impactée.

IO3 : sachant que cette espèce ne fréquente que ponctuellement la zone d'étude et que des milieux plus favorables à ses activités existent plus au sud, **l'incidence est jugée très faible.**

IO4 : les travaux n'engendreront aucun dérangement notable pour cette espèce présente uniquement pour sa recherche alimentaire. **L'incidence est donc jugée très faible** sur la population de la ZPS.

5.2. Incidences sur les autres espèces du FSD

Les espèces considérées comme faiblement potentielles sur la zone d'étude (Cigogne blanche, Héron pourpré et Pie-grièche à poitrine rose) ne subiront aucun effet notable du projet de ZAC. En effet, leur utilisation potentiellement faible de la zone d'étude et uniquement pour la recherche alimentaire les rendent peu sensibles à la mise en place des aménagements prévus. **L'incidence globale sur les populations de la ZPS de ces espèces est donc jugée très faible.**

Quant aux espèces jugées non potentielles sur la zone d'étude, le projet n'aura aucune incidence sur les populations de la ZPS.

De même, les espèces inscrites en annexe I de la directive Oiseaux, mais non inscrites au FSD, que nous avons contacté (Alouette lulu, Busard des roseaux, Circaète Jean-le-Blanc, Milan noir, Milan royal, Oedicnème criard et Pipit rousseline) ne subiront pas d'effet du projet puisqu'elles n'appartiennent pas aux populations de la ZPS et qu'elles ne sont pas présentes en nidification sur la zone.

5.3. Bilan de l'évaluation des incidences

Le tableau suivant résume l'évaluation des effets du projet sur les espèces ayant justifié la désignation de la ZPS "Etang de Capestang".

Tableau 5 : Tableau récapitulatif des incidences du projet sur les différentes espèces inscrites au FSD de la ZPS « Etang de Capestang »

Espèce	Présence sur la zone d'étude	Intérêt de la zone d'étude	Synthèse de l'évaluation de l'incidence sur la population de la ZPS
Bihoreau gris (<i>Nycticorax Nycticorax</i>)	Non potentielle	Nul	Nulle
Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>)	Non potentielle	Nul	Nulle
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>)	Non potentielle	Nul	Nulle
Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)	Non potentielle	Nul	Nulle
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>)	Potentielle	Très faible	Très faible
Crabier chevelu (<i>Ardeola ralloides</i>)	Non potentielle	Nul	Nulle
Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>)	Non potentielle	Nul	Nulle
Flamant rose (<i>Phoenicopterus ruber</i>)	Non potentielle	Nul	Nulle
Guifette moustac (<i>Chlidonias hybridus</i>)	Non potentielle	Nul	Nulle
Héron garde-boeufs (<i>Bubulcus ibis</i>)	Avérée	Faible	Très faible
Héron pourpre (<i>Ardea purpurea</i>)	Potentielle	Très faible	Très faible
Ibis falcinelle (<i>Plegadis falcinellus</i>)	Non potentielle	Nul	Nulle
Lusciniole à moustaches (<i>Acrocephalus melanopogon</i>)	Non potentielle	Nul	Nulle
Pie-grièche à poitrine rose (<i>Lanius minor</i>)	Potentielle	Faible	Très faible
Rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>)	Avérée	Faible	Faible
Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>)	Non potentielle	Nul	Nulle

6. Mesures d'atténuation des incidences du projet

Au regard des incidences faibles à nulles estimées pour les espèces de la ZPS, **aucune mesure d'atténuation des incidences n'est jugée nécessaire** quant à ce projet.

Cependant, nous rappelons les résultats de l'étude d'impact qui propose une mesure pour éviter les destructions de nichées d'espèces en respectant une interdiction de réaliser les travaux lourds (terrassment, défrichement) pendant la période de reproduction des espèces, à savoir entre le 1^{er} mars et le 31 août. Cette mesure est importante à respecter même si aucun individu de la ZPS n'est présent, en nidification, sur la zone d'étude.

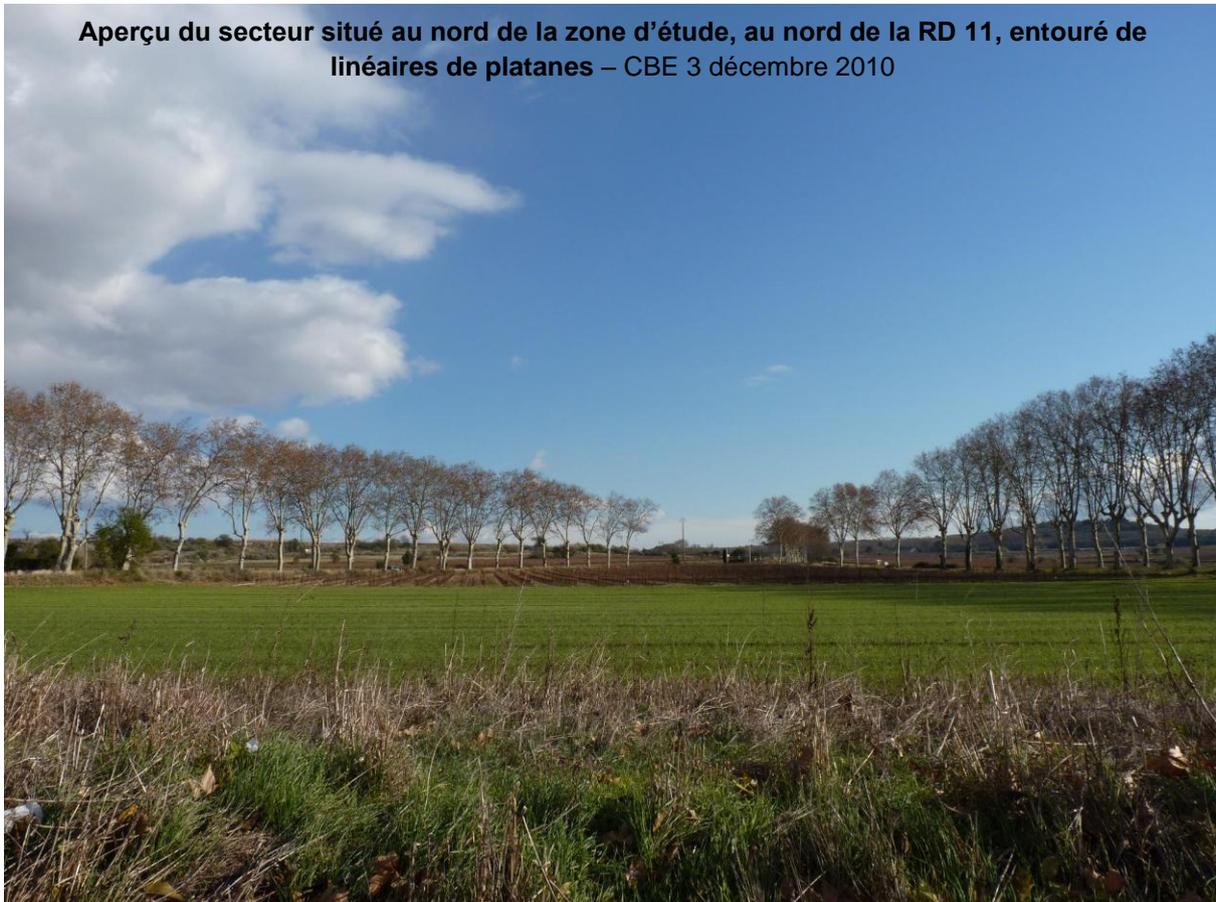
7. Conclusion des effets du projet sur l'état de conservation de la ZPS "Etang de Capestang"

Le projet de ZAC sur la commune de Capestang ne présente aucune incidence significative sur les objectifs de conservation de la ZPS FR9112016 "Etang de Capestang".

Le projet présente des incidences nulles à faibles sur les espèces ayant justifié la désignation de la ZPS pré-citée.

Ainsi, le projet ne présente aucun effet notable dommageable sur l'état de conservation des habitats et des espèces du site "Etang de Capestang".

Aperçu du secteur situé au nord de la zone d'étude, au nord de la RD 11, entouré de linéaires de platanes – CBE 3 décembre 2010



Références bibliographiques

- ALEPE *et al.* 2008. *Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux »*. Catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces. Document collectif pour DIREN-LR. 661p.
- BEAMAN M. & MADGE S. 1998. *Guide encyclopédique des oiseaux du Paléarctique occidental*. Editions Nathan, Paris, France. 872p.
- BIOTOPE, 2007. Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000. Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004. *Birds in Europe: population estimates, trends and conservation status* – Cambridge, UK: Birdlife International (BirdLife Conservation Series No. 12). 374p.
- CRAMP *et al.*, 1977-1994, *Birds of the Western Palaearctic. Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa, vol. I-IX + Concise Edition. CD-Rom*. Optimedia. Oxford University Press. 1998.
- DIREN-LR, Biotope, CEN-LR, Tour du Valat, Pôle Relais Lagunes méditerranéennes, 2007, *Catalogue régional des mesures de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Type lagunes littorales*. 274 p.
- DUBOIS Ph.J *et al.* 2000. *Inventaire des Oiseaux de France. Avifaune de France métropolitaine*. Ed. Nathan, Paris. 559p.
- DUBOIS Ph.J *et al.* 2008. *Nouvel Inventaire des Oiseaux de France* – Edition Delachaux et Niestlé, Suisse. 559 p.
- GEROUDET P. 1979. *Les rapaces diurnes et nocturnes d'Europe*. 7^{ème} édition (2000), révision par Cuisin M. Ed. Delachaux et Niestlé. 446p.
- GEROUDET P., 1998, *Les Passereaux d'Europe*. Tome I et II. Edition révisée par Cuisin M. Ed. Delachaux et Niestlé.
- COGARD, juillet 2010. *Projet d'élargissement d'une zone d'activités à Bellegarde (30). Diagnostic avifaunistique des incidences Natura 2000 sur la ZPS FR9112015 « Costière nîmoise »*. 40 p.
- COMITE MERIDIONALIS, 2004. *Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, Juin 2003*. Meridionalis 5 : 18-24.
- COMITE MERIDIONALIS, 2004. *Liste rouge des oiseaux hivernants du Languedoc-Roussillon, Octobre 2004*. Meridionalis 6. 81p.
- DIREN PACA. 2006. *Aide à la prise en compte du paysage et du milieu naturel dans les études d'impact de carrières*. 102 p.
- M.N.H.N. 1994. *Inventaire de la Faune menacée de France*. Le Livre Rouge. Muséum National d'Histoires Naturelles. Ed. Nathan. 175p.
- ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D. 1999. *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation*. Société d'Etudes Ornithologiques de France/Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. 1991. *Atlas des oiseaux de France en hiver*. SOF. Paris. 575p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G. 1995. *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989*. SOF Paris. 776p.

Sites internet :

- INPN : <http://inpn.mnhn.fr>
- Portail Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr/>

Glossaire

ALEPE : Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement

CBE : Cabinet Barbanson Environnement

CREN / CEN : Conservatoire Régional des Espaces Naturels

DOCOB : Document d'Objectifs

DREAL (ex DIREN): Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

FSD : Formulaire Standard des Données (disponible sur le site internet de l'INPN)

INPN: Institut National du Patrimoine Naturel

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

N2000 : Natura 2000

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

ZPS : Zone de Protection Spéciale

Annexe

Liste et statuts de l'ensemble des espèces d'oiseaux contactées sur la zone d'étude lors des sorties des 29 juin, 7 juillet et 3 décembre 2010.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut biologique sur la zone d'étude	Directive Oiseaux	Liste Rouge Nationale			Liste Rouge Régionale 2004***	
				Nicheurs 1999*	Hivernants 1999*	Nicheurs 2008**	Nicheurs	Hivernants
Ardéidés								
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	En alimentation				LC	L10	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Transit				LC		
Anatidés								
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Transit				LC		
Accipitridés								
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	En alimentation	X			LC		
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Hivernant	X			Vulnérable	V7	R9
Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	En alimentation	X	Rare		LC	D11	
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	En alimentation hors zone	X			Vulnérable	R9	R9
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	En alimentation				LC		
Falconidés								
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	En alimentation				LC		
Phasianidés								
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	Nicheur		En déclin		LC		
Burhinidés								
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	En alimentation	X	En déclin		Quasi menacée	V5	R9
Laridés								
Goéland leucopée	<i>Larus michahellis</i>	Transit				LC		
Columbidés								
Pigeon domestique	<i>Columba livia dom.</i>	Nicheur						
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Nicheur				LC		
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Nicheur				LC		

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut biologique sur la zone d'étude	Directive Oiseaux	Liste Rouge Nationale			Liste Rouge Régionale 2004***	
				Nicheurs 1999*	Hivernants 1999*	Nicheurs 2008**	Nicheurs	Hivernants
Strigidés								
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Nicheur		En déclin		LC	D11	
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Nicheur				LC		
Apodidés								
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	En alimentation				LC		
Méropidés								
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	En alimentation				LC	D11	
Coracidés								
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	Nicheur probable	X	Rare		Quasi menacée	LR16	
Upupidés								
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Nicheur		En déclin		LC	D11	V8
Alaudidés								
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	Nicheur		En déclin		LC	S13	
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Transit	X			LC		
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Nicheur				LC		
Hirundinidés								
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	En alimentation		En déclin		LC		
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	En alimentation				LC		
Motacillidés								
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	Nicheur hors zone	X			LC	LR16	
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Hivernant				Vulnérable	S13	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Nicheur				LC		
Turdidés								
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Nicheur				LC		
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Nicheur				LC		
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Nicheur				LC		
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	Nicheur				LC		
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Nicheur				LC		
Sylviidés								
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Nicheur				LC		

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut biologique sur la zone d'étude	Directive Oiseaux	Liste Rouge Nationale			Liste Rouge Régionale 2004***	
				Nicheurs 1999*	Hivernants 1999*	Nicheurs 2008**	Nicheurs	Hivernants
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Nicheur				LC		
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	Nicheur				LC		
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Nicheur				LC		
Paridés								
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Nicheur				LC		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Nicheur				LC		
Certhiidés								
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Nicheur				LC		
Corvidés								
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Nicheur				LC		
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Nicheur				LC		
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Nicheur				LC		
Corneille noire	<i>Corvus corone corone</i>	Nicheur				LC		
Sturnidés								
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Nicheur				LC		
Passéridés								
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Nicheur				LC		
Fringillidés								
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Nicheur				LC		
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Nicheur				LC		
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Hivernant				LC		
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Nicheur				LC		
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Nicheur				Vulnérable		
Embérizidés								
Bruant zizi	<i>Emberiza cirrus</i>	Nicheur				LC		
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>	Nicheur				Quasi menacée		

* Liste Rouge France = (ROCAMORA & YEATMANN-BERTHELOT 1999).

**Liste rouge France provisoire (2008).

*****Liste Rouge LR : COMITE Meridionalis, 2004. Catégories de menace régionale :**

Espèce en danger	E 1 : Population régionale en fort déclin dont les effectifs sont < 300 couples E 2 : Population régionale en déclin dont les effectifs sont < 50 couples E 3 : Population régionale stable mais avec des effectifs < 10 couples
Espèce vulnérable	V 4 : Population régionale en fort déclin dont les effectifs sont compris entre 300-3000 couples V 5 : Population régionale en déclin dont les effectifs sont < 300 couples V 6 : Population régionale en augmentation mais dont les effectifs restent < 50 couples V 7 : Population régionale dont les effectifs restent < 10 couples V 8 : Espèce nouvellement installée (depuis moins de 20 ans) ou occasionnelle avec des effectifs < 10 couples
Espèce rare	R 9 : Population régionale <300 couples mais menacée du fait de sa petite taille
Espèce localisée	L 10 : Population régionale > 300 couples avec les 2/3 localisés dans quelques sites ou habitats limités
Espèce en déclin	D 11 : Population régionale en déclin dont les effectifs sont > 300 couples D 12 : Population régionale en déclin rapide dont les effectifs sont > 3000 couples
Espèce à surveiller	S 13 : Espèce susceptible de passer dans les catégories précédentes, donc à surveiller
Espèce disparue	Ex 14 : Espèce disparue
Espèce inclassable	I 15 : Espèce au statut indéterminé faute de données fiables, mais présumée menacée LR 16 : Espèce dont la pop. régionale représente plus de 25 % de la pop. Nationale mais qui n'entre pas dans les catégories précédentes